



CP RIOM

Extractions médicales à répétition = mise en danger du personnel

Le 05 octobre 2026

Depuis longtemps, nous avertissons sur le problème des extractions médicales à répétition. Un nouveau tableau de priorisation du personnel a été mis en place récemment.

Nous tenons à rappeler à la direction que les extractions médicales sont censées être gérées par les ELSP et qu'**exceptionnellement**, il peut être demandé aux agents de détention de pallier au manque d'effectif des ELSP pour partir à l'hôpital, mais **uniquement** en cas **d'urgence absolue (avec pompiers et/ou SAMU)** comme il est stipulé dans la note DGAP de février 2025.

Malheureusement, force est de constater que les extractions médicales s'enchainent et se multiplient et que dans la très grande majorité des cas, il ne s'agit pas d'urgence absolue ! Des reports de rendez-vous médicaux, des entorses, des blessures à la main suite à **une** bagarre, j'en passe et des meilleures !

Rappelons que cette note est sortie suite au drame d'Incarville, et que chaque extraction médicale est une mise en danger des surveillants !

Il serait plus que temps que la direction explique à l'Unité Sanitaire que nous ne sommes pas à l'hôpital, qu'il ne s'agit pas de patient lambda, et que chaque sortie de l'établissement ne doit être effectué que pour des urgences absolues et pas pour le confort de détenu ! Menacer de sanctionner des agents qui refusent de partir est totalement contre-productif !

Une sortie d'agents de détention en extraction médicale doit rester une exception !

UFAP Unsa Justice du CP RIOM demande à la direction de s'emparer de ce problème récurrent depuis des années et de s'imposer face à l'Unité Sanitaire qui doit comprendre les contraintes du milieu pénitentiaire.

UFAP Unsa Justice du CP RIOM ne laissera pas les collègues être sanctionnés lorsqu'ils sont dans leur bon droit.

Le bureau local Ufap Unsa Justice du CP Riom
Tél: 04 63 85 80 59



ELECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE
UFAP UNSa Justice

